



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

### Douzième session

Hermosillo (Mexique), 16-19 mai 2023

### MANIFESTATION SPÉCIALE

### LES FEMMES DANS LE SECTEUR DE L'AQUACULTURE: DÉFIS ET POSSIBILITÉS

#### RÉSUMÉ

Le présent document de travail met en lumière qu'il est primordial et urgent de s'attaquer aux inégalités de genre et d'encourager l'autonomisation des femmes dans l'aquaculture afin de renforcer la contribution du secteur à tous les objectifs de développement durable (ODD), en particulier à l'ODD 5, en veillant à ne laisser personne de côté. Il présente les obstacles à la participation égale des femmes et à leur autonomisation dans le secteur, à commencer par le manque de statistiques sur l'égalité des genres, y compris de données ventilées par sexe, servant à produire la base de données factuelles pour l'élaboration de politiques et la promotion d'investissements tenant compte de la dimension de genre dans l'aquaculture. La diversité du secteur de l'aquaculture de même que la complexité des questions de genre et d'autres questions connexes ne sont pas bien comprises et doivent être analysées plus avant. On trouvera dans le présent document des recommandations concernant des activités, des interventions, des stratégies et des partenariats qui pourraient être mis en place avec des organisations internationales, régionales ou non gouvernementales en vue de lutter contre les inégalités de genre dans l'aquaculture, en prenant en considération la contribution que le secteur aquacole peut apporter à la réalisation de l'ODD 5 et inversement. On y trouvera également des informations sur les possibilités qu'offrent de nouveaux outils et des approches prometteuses, telles que les approches porteuses de transformation en matière de genre, pour favoriser des relations équitables et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le cadre du développement de l'aquaculture et des filières aquacoles, en permettant de s'attaquer aux obstacles structurels à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

### Suite que le Sous-Comité est invité à donner

#### Le Sous-Comité est invité à :

- reconnaître que des inégalités de genre persistent dans l'aquaculture et qu'il serait bénéfique pour le développement durable du secteur d'y remédier de toute urgence grâce à l'adoption d'approches porteuses de transformation en matière de genre;
- prendre acte des mesures prises par la FAO en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et encourager l'Organisation à continuer d'intégrer systématiquement les questions de genre à son programme de travail;
- envisager et recommander d'autres mesures et stratégies qui pourraient être mises en œuvre par la FAO et ses membres en vue de parvenir à l'égalité des genres et d'autonomiser les femmes dans le secteur aquacole.

## GÉNÉRALITÉS ET CONTEXTE

1. La protection et la promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres sont inscrites dans le mandat intergouvernemental de l'ONU, où il est reconnu que les droits des femmes sont des droits humains<sup>1,2</sup>.

2. Depuis 1946, année où a été créée la Commission de la condition de la femme, les droits et l'autonomisation des femmes, l'égalité des genres et l'intégration systématique de la problématique femmes-hommes sont constamment débattus et examinés dans le cadre de la négociation d'instruments internationaux, de conférences mondiales et de forums de haut niveau<sup>3</sup>.

3. Le «genre» désigne les rôles, les relations, les comportements, les activités et les attributs qu'une société donnée considère à un moment donné comme appropriés pour les hommes et les femmes et qui sont le fruit d'une construction sociale et assimilés à travers les processus de socialisation. L'intégration des questions de genre est une stratégie et un processus visant à évaluer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes et à les incorporer dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques, de la législation et des programmes, de manière que les inégalités ne puissent se perpétuer et que toutes et tous y gagnent. Cette étape est indispensable pour parvenir à l'égalité des genres, qui désigne une situation dans laquelle les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits, des mêmes possibilités et des mêmes avantages dans la vie civile et politique<sup>4</sup>.

4. L'engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été renforcé par une série de conventions, de déclarations et de cadres, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979<sup>5</sup>, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces accords soulignent que les droits des femmes et des filles «font inaliénablement,

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies, *Charte des Nations Unies*, 24 octobre 1945, 1 UNTS XVI. [www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-1](http://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-1)

<sup>2</sup> Assemblée générale des Nations Unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 10 décembre 1948, 217 A (III). [www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights](http://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights)

<sup>3</sup> [www.un.org/fr/global-issues/gender-equality](http://www.un.org/fr/global-issues/gender-equality)

<sup>4</sup> Centre de formation d'ONU-Femmes. Glossaire d'égalité des sexes. <https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=151&mode=letter&hook=L&sortkey=&sortorder=asc>

<sup>5</sup> Assemblée générale des Nations Unies. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 18 décembre 1979, A/RES/34/180.

intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne»<sup>6</sup>, attirent l'attention sur la situation unique des femmes et des filles rurales et les besoins qui leur sont propres, et demandent que soient respectés les droits des femmes concernant l'accès aux ressources et leur rôle dans les processus de prise de décision. Ils font obligation aux États parties de prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer toute discrimination qui empêche les femmes de tirer parti du développement rural sur un pied d'égalité avec les hommes<sup>7</sup>. Par ailleurs, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles occupent une place de premier plan dans les objectifs de développement durable (ODD), en tant qu'objectif explicite (ODD 5) et que thème transversal.

5. Faisant fond sur ses engagements pris au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030, la FAO a conscience que l'égalité des genres est essentielle à la réalisation de son mandat. Les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes sont un obstacle considérable à l'agriculture et au développement rural, au caractère inclusif des systèmes alimentaires et à la résilience des sociétés.

6. La Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 (titre actuel: «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision) guide les travaux techniques et normatifs réalisés par l'Organisation pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement agricole et rural durable afin d'éliminer la faim et la pauvreté.

7. La FAO a élaboré de nombreuses orientations sur la prise en compte des questions de genre dans l'agriculture, le développement rural et les filières<sup>8,9</sup>, et l'égalité des genres figure également en bonne place dans plusieurs des directives volontaires<sup>10 11</sup> adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale<sup>12,13</sup>.

8. La Déclaration et la Stratégie de Bangkok sur le développement de l'aquaculture au-delà de l'année 2000<sup>14</sup>, adoptées par les participants à la Conférence sur l'aquaculture au troisième millénaire organisée en 2000 par la FAO et le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), appellent à l'adoption de politiques qui tiennent compte de la problématique

---

<sup>6</sup> Nations Unies. *Déclaration et Programme d'action de Beijing, adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes*, 27 octobre 1995.

[www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/BPA\\_F\\_Final\\_WEB.pdf](http://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/BPA_F_Final_WEB.pdf)

<sup>7</sup> FAO. 2020. *Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 (titre actuel: «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision)*. Rome. [www.fao.org/3/cb1583fr/cb1583fr.pdf](http://www.fao.org/3/cb1583fr/cb1583fr.pdf)

<sup>8</sup> FAO. 2017. *Développer des chaînes de valeur sensibles au genre – Cadre d'orientation*. Rome.

[www.fao.org/3/i6462fr/I6462FR.pdf](http://www.fao.org/3/i6462fr/I6462FR.pdf)

<sup>9</sup> FAO. 2018. *Genre et pertes alimentaires dans les chaînes de valeur alimentaires durables – Note d'orientation*. Rome.

[/www.fao.org/publications/card/fr/c/I8620FR](http://www.fao.org/publications/card/fr/c/I8620FR)

<sup>10</sup> FAO. 2012. *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome. [www.fao.org/3/i2801f/i2801f.pdf](http://www.fao.org/3/i2801f/i2801f.pdf)

<sup>11</sup> FAO. 2005. *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome. [www.fao.org/3/y7937f/y7937f.pdf](http://www.fao.org/3/y7937f/y7937f.pdf)

<sup>12</sup> Comité de la sécurité alimentaire mondiale. 2014. *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*. [www.fao.org/3/au866f/au866f.pdf](http://www.fao.org/3/au866f/au866f.pdf)

<sup>13</sup> FAO. 2015. *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome. [www.fao.org/3/i4356fr/I4356FR.pdf](http://www.fao.org/3/i4356fr/I4356FR.pdf)

<sup>14</sup> Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP)/FAO. 2000. *Développement de l'aquaculture au-delà de l'année 2000: la Déclaration et la Stratégie de Bangkok*. Conférence sur l'aquaculture au troisième millénaire, 20-25 février 2000, Bangkok. RCAAP, Bangkok et FAO, Rome. [www.fao.org/3/ad351e/ad351e.pdf](http://www.fao.org/3/ad351e/ad351e.pdf)

femmes-hommes (voir, entre autres, les sections 3.4 et 3.6). En 2010, le Consensus de Phuket<sup>15</sup> témoigne de la reconnaissance croissante accordée aux liens entre l'égalité des genres et les défis sociaux et économiques. Il y est suggéré de mettre en œuvre des programmes spécifiques pour faciliter l'émancipation socioéconomique et politique des femmes en encourageant la participation active de celles-ci au développement de l'aquaculture.

9. La Déclaration de Shanghai, adoptée par les participants à la Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire+20 organisée en septembre 2021 par la FAO et le RCAAP, va plus loin dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans le cadre du développement de l'aquaculture. Elle met en avant deux facteurs qui empêchent les femmes de tirer les mêmes avantages que les hommes du développement de l'aquaculture: le manque de données ventilées par sexe utiles à la planification et au suivi, et le fait que les politiques aquacoles existantes ne tiennent pas compte des différences de besoins entre les femmes et les hommes dans le contexte du développement<sup>16</sup>.

10. La nécessité de parvenir à l'égalité des genres et d'autonomiser les femmes a également été mise en avant par le Comité des pêches<sup>17,18</sup>, notamment dans la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture (2021)<sup>19</sup>.

11. À sa 10<sup>e</sup> session, le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches «a appelé à encourager la prise en compte des femmes et des jeunes dans les politiques et à promouvoir une meilleure connaissance des rapports complexes entre la nutrition, la pauvreté, l'égalité des sexes, les jeunes, la concurrence qui s'exerce sur les ressources [...] et le changement climatique»<sup>20</sup>. Le rôle des femmes dans l'utilisation et la conservation des ressources génétiques aquatiques a été souligné<sup>21</sup>, de même que l'importance de prendre en compte les questions de genre «dans la manière dont on promeut la contribution de l'aquaculture aux résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition»<sup>22</sup>.

12. Une attention croissante est accordée à la dimension de genre de l'aquaculture dans les débats du Sous-Comité de l'aquaculture et du Comité des pêches, mais l'égalité des genres doit encore gagner en visibilité et devenir un sujet régulièrement abordé dans les discussions ou inscrit à l'ordre du jour de ces instances, ce qui est en contradiction avec le besoin urgent de mettre en œuvre les objectifs et les normes minimales définis dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres<sup>23</sup>.

---

<sup>15</sup> FAO. 2010. *Phuket Consensus: a re-affirmation of commitment to the Bangkok Declaration*. Conférence mondiale sur l'aquaculture 2010, Phuket (Thaïlande). Rome. [www.fao.org/fishery/docs/DOCUMENT/aquaculture/aq2010/Phuket\\_Consensus\\_13-12-2010.pdf](http://www.fao.org/fishery/docs/DOCUMENT/aquaculture/aq2010/Phuket_Consensus_13-12-2010.pdf)

<sup>16</sup> Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire+20 organisée par la FAO et le RCAAP, 2021. *Shanghai Declaration: Aquaculture for food and sustainable development*. Shanghai (Chine), 22-25 septembre 2021. <https://aquaculture2020.org/uploads/shanghai-declaration-EN.pdf>

<sup>17</sup> FAO. 2023. *Rapport de la trente-cinquième session du Comité des pêches*. Rome, 5-9 septembre 2022. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1391. Rome. [www.fao.org/documents/card/fr/c/CC3652FR](http://www.fao.org/documents/card/fr/c/CC3652FR)

<sup>18</sup> FAO. 2019. *Rapport de la trentième-troisième session du Comité des pêches*. Rome, 9-13 juillet 2018. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1249. Rome. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO [www.fao.org/3/ca5184en/ca5184en.pdf](http://www.fao.org/3/ca5184en/ca5184en.pdf)

<sup>19</sup> FAO. 2021. *Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches (2021)*. Rome. [www.fao.org/documents/card/fr/c/cb3767fr](http://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb3767fr)

<sup>20</sup> Comité des pêches de la FAO. 2019. *Rapport de la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture*. Trondheim (Norvège), 23-27 août 2019. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1287. Rome. [www.fao.org/3/ca7417t/ca7417t.pdf](http://www.fao.org/3/ca7417t/ca7417t.pdf)

<sup>21</sup> FAO. 2019. Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches. Dixième session. *Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et mesures pouvant être prises pour y donner suite*. COFI:AQ/X/2019/2.1. [www.fao.org/3/na484fr/na484fr.pdf](http://www.fao.org/3/na484fr/na484fr.pdf)

<sup>22</sup> FAO. 2019. Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches. Dixième session. *Contribution de l'aquaculture à l'élimination de la faim, aux disponibilités alimentaires, et à la promotion de la santé et des bonnes habitudes alimentaires*. COFI:AQ/X/2019/6/REV1 [www.fao.org/3/na220fr/na220fr.pdf](http://www.fao.org/3/na220fr/na220fr.pdf)

<sup>23</sup> FAO. 2020. *Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030*. Rome. [www.fao.org/3/cb1583fr/cb1583fr.pdf](http://www.fao.org/3/cb1583fr/cb1583fr.pdf)

## DÉFIS ET POSSIBILITÉS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES GENRES ET D'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS L'AQUACULTURE

13. L'aquaculture est le secteur de la production alimentaire qui connaît la croissance la plus rapide et elle joue un rôle crucial dans la sécurité alimentaire, la nutrition, l'émancipation économique et la création d'emplois pour des millions de personnes. Toutefois, les femmes n'ont pas nécessairement la possibilité de prendre part aux chaînes de valeur de la même façon que les hommes, et les avantages qu'elles tirent de leur participation ne sont pas toujours représentatifs de leur contribution. Le secteur aquacole est loin d'avoir atteint la parité femmes-hommes, et plus loin encore de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

### **Défi n° 1: Le manque de données ventilées par sexe sur l'aquaculture et l'invisibilité des femmes dans le secteur sont deux aspects d'un seul et même problème.**

14. Les statistiques sur l'égalité des genres exigent des données ventilées par sexe, soit des données recueillies et analysées séparément pour les femmes et pour les hommes. Outre le genre, il est important de prendre en considération d'autres facteurs qui s'entrecroisent, comme l'âge, la race, l'appartenance ethnique, l'état de santé, le handicap, la religion et l'éducation, et qui contribuent souvent à la discrimination dont sont victimes les femmes et les filles. Ces données sont indispensables pour comprendre qui participe aux filières aquacoles et qui en bénéficie ainsi que pour produire les éléments factuels dont on a besoin pour mettre en œuvre des politiques et des investissements en matière d'aquaculture qui tiennent compte de la dimension de genre. Depuis 1952, les membres de la FAO constituent la principale source de données sur l'emploi ventilées par sexe: ils envoient chaque année leurs statistiques relatives à l'emploi, en plus d'autres statistiques sur l'aquaculture.

15. En 2020, sur 182 membres de la FAO communiquant des données, 131 ont transmis des données sur l'aquaculture au moins partiellement ventilées par sexe<sup>24</sup>. Sur les 42 pays qui font remonter des données sur l'emploi dans le secteur de la transformation, 23 ont fourni des données ventilées par sexe. Les données communiquées par le faible nombre de pays ne sont d'ailleurs pas suffisamment détaillées. De plus, dans les catégories d'utilisation du temps «à temps partiel» ou «statut non précisé», la plupart des chiffres communiqués relevaient de la catégorie «sexe non précisé», alors que c'est là que l'on trouve généralement le plus de femmes. En outre, les données sur le secteur de la transformation concernent souvent à la fois la pêche par capture et l'aquaculture, ce qui empêche également de se faire une idée précise du rôle de femmes dans l'aquaculture.

16. D'après les données de la FAO pour 2020, à l'échelle mondiale, les femmes représentent environ 28 pour cent de la main-d'œuvre aquacole. Dans le secteur, on constate des différences marquées entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes qui y travaillent en fonction du type et de la taille des systèmes de production. Dans la production, les femmes sont très présentes mais souvent à titre informel, non rémunéré et non déclaré<sup>25</sup>. On les trouve également parmi le personnel d'appui essentiel, en tant que comptables ou au niveau de la commercialisation ou de l'approvisionnement en intrants, mais il est rare qu'elles grimpent les échelons et occupent des postes de direction. La participation des femmes devient nettement moins importante à mesure que la production s'intensifie et que la taille des opérations et les responsabilités augmentent<sup>26</sup>. Les femmes dominent le secteur après

<sup>24</sup> FAO. 2020. *Annuaire FAO. Statistiques des pêches et de l'aquaculture 2018*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb1213t>

<sup>25</sup> Monfort, M. C. 2015. «The role of women in the seafood industry». *GLOBEFISH Research Programme*, vol. 119, 67 pages. <http://www.fao.org/3/bc014e/bc014e.pdf>

<sup>26</sup> Brugere, C. et Williams, M. 2017. *Profile: Women in Aquaculture*. <https://genderaquafish.org/portfolio/women-in-aquaculture/>

capture et sont majoritaires dans les usines de traitement du poisson, mais se voient souvent attribuer les rôles les plus instables et les emplois peu qualifiés et mal ou pas payés<sup>27</sup>.

17. On ne peut se faire une idée précise de la répartition des avantages entre les différents acteurs de la filière aquacole, ni d'autres aspects de la qualité de la participation des femmes par rapport à celle des hommes<sup>28</sup>. D'après les données disponibles, la répartition du pouvoir décisionnel, de l'accès aux ressources et de leur contrôle est très déséquilibrée en faveur des hommes et des obstacles formels et informels empêchent les femmes de participer à la filière sur un pied d'égalité avec les hommes. Toutefois, les difficultés varient en fonction des contextes et les résultats obtenus en matière de développement aquacole sont déterminés par des facteurs intersectionnels comme l'âge, la classe sociale, la race et la religion qui interagissent de façon dynamique<sup>29</sup>. La collecte de données doit être conçue de manière à rendre compte au mieux de la participation des femmes, y compris informelle, et à permettre d'évaluer les effets de telle ou telle intervention en termes d'égalité des genres. Il ne suffit pas de disposer de données ventilées par sexe pour rendre compte des rôles et des responsabilités, de l'accès ou du manque d'accès aux ressources, aux services, aux infrastructures, à la formation et aux postes de direction et du pouvoir décisionnel des femmes qui travaillent dans les différents segments du secteur<sup>30</sup>. Pour produire des statistiques utiles sur l'égalité des genres, il est primordial d'adopter, parallèlement au travail de collecte de données, une démarche axée sur la dimension de genre, afin d'étudier les rapports de force entre les femmes et les hommes dans l'aquaculture, en tenant compte du contexte socioculturel et des perceptions propres à chaque individu.

18. Les organisations internationales et régionales, notamment la FAO, d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires ont un rôle central à jouer s'agissant de faciliter et d'harmoniser la collecte de données ventilées par sexe. Toutefois, la dimension de genre n'est pas abordée dans le questionnaire sur la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR). La prise en compte des questions de genre dans le questionnaire serait pourtant l'occasion de récolter davantage d'informations ventilées par sexe sur l'aquaculture. Cela fournirait à la FAO et aux membres des données leur permettant de contrôler régulièrement les progrès en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes dans le cadre de comptes rendus fréquents au Comité des pêches et à ses sous-comités.

**Défi n° 2: Il est compliqué de mesurer la contribution du secteur aquacole à la réalisation des ODD qui concernent les personnes en raison de la diversité du secteur et de la complexité des questions de genre et d'autres questions interconnectées.**

19. La diversité et l'hétérogénéité du secteur et des filières aquacoles font qu'il est difficile de traiter les questions de genre, sachant que celles-ci sont propres à un contexte donné. Cela exige de tenir compte à la fois des caractéristiques propres à chaque système de production aquacole, des systèmes de gouvernance concernés, des contextes sociopolitiques et culturels ainsi que des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes.

---

<sup>27</sup> FAO. 2020. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action*. Rome. [www.fao.org/3/ca9229fr/ca9229fr.pdf](http://www.fao.org/3/ca9229fr/ca9229fr.pdf).

<sup>28</sup> Kruijssen, F., McDougall, C. L. et van Asseldonk, I. J. M. 2018. «Gender and aquaculture value chains: A review of key issues and implications for research». *Aquaculture*, n° 493, p. 328 à 337. [www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0044848617325577?via%3Dihub](http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0044848617325577?via%3Dihub)  
<https://doi.org/10.1016/j.aquaculture.2017.12.038>

<sup>29</sup> Morgan, M., Terry, G., Rajaratnam, S. et Pant, J. 2017. «Socio-cultural dynamics shaping the potential of aquaculture to deliver development outcomes». *Reviews in Aquaculture*, 9(4), p. 317 à 325. <https://doi.org/10.1111/raq.12137>

<sup>30</sup> FAO. 2020. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action*. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9229fr>

20. Afin de pleinement prendre en considération ces questions, il faut réaliser des analyses des questions de genre. Ces analyses exigent de communiquer et de collaborer avec les ministères, les autorités et toutes les parties prenantes, afin de mieux comprendre les caractéristiques de la dimension de genre dans chaque système et filière aquacole, mais aussi de faire le lien avec des sujets connexes.

21. Non seulement les rôles, les besoins, les difficultés et les possibilités qu'ont les femmes sont différents de ceux des hommes, mais les femmes ont également entre elles des identités et des caractéristiques très différentes. Les facteurs comme la race, l'appartenance ethnique, la classe sociale, la caste, la religion, l'orientation sexuelle et le genre constituent l'identité d'une personne et s'entrecroisent de façons uniques qui créent des avantages ou des désavantages, de la discrimination sociale, des difficultés ou des possibilités. Ces éléments se recourent; c'est ce qu'on appelle l'intersectionnalité<sup>31</sup>. Une approche intersectionnelle consiste à reconnaître que les femmes ne sont pas un groupe unique et homogène et que la problématique femmes-hommes ne doit pas être prise en compte indépendamment d'autres variables lorsque l'on s'attache à comprendre les expériences vécues par les femmes et les différentes formes de discrimination touchant particulièrement les femmes et les filles, à en rendre compte et à chercher des solutions face à ces enjeux<sup>32</sup>.

22. En outre, des facteurs extérieurs au secteur aquacole (conséquences d'une pandémie, du changement climatique, de la mondialisation ou de l'évolution de la situation géopolitique, par exemple) peuvent subitement créer ou faire disparaître des possibilités pour les femmes de produire, d'échanger ou de transformer et rendre encore plus complexes l'analyse des questions de genre et la concrétisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans l'aquaculture.

23. Les études sur la problématique femmes-hommes ont été peu intégrées aux approches du développement aquacole, d'où un manque de recoupement entre l'ODD 5 et les activités du secteur. Parmi les ODD, l'ODD 5 n'est pas celui qui est le plus souvent ou le plus naturellement associé à l'aquaculture, alors qu'il est crucial d'aborder les questions de genre dans le cadre du développement du secteur si l'on veut accélérer la réalisation des ODD et encourager la contribution de l'aquaculture au bien-être des personnes en général<sup>33</sup>.

24. L'ODD 5 n'est pas le seul objectif de développement durable qui concerne l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans l'aquaculture. La question connexe du droit des femmes au travail décent dans les chaînes de valeur du poisson, y compris l'accès aux services de santé, la sécurité au travail et les droits des travailleurs, est couverte par l'ODD 8<sup>34</sup>. Dans la même veine, le secteur contribue à un grand nombre d'objectifs et de cibles, même si ceux-ci ne le concernent pas expressément. L'absence de mention explicite de ces questions signifie que, pour déterminer précisément la contribution du secteur et en saisir les nuances au moyen du suivi et de la communication d'informations, il faudra y consacrer du temps, des compétences techniques et des ressources.

---

<sup>31</sup> Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). 2018. *Gender research in fisheries and aquaculture: A training handbook*. The USAID Oceans and Fisheries Partnership. [www.seafdec-oceanspartnership.org/wp-content/uploads/USAID-Oceans\\_Gender-In-Fisheries\\_Training-Guide\\_March-2019.pdf](http://www.seafdec-oceanspartnership.org/wp-content/uploads/USAID-Oceans_Gender-In-Fisheries_Training-Guide_March-2019.pdf)

<sup>32</sup> Williams, M. J., Gopal, N., Rejula, K., Pedroza-Gutiérrez, C., Nietes Satapornvanit, A., Ramirez, P., Ananthan, P. S., Badayos-Jover, M. B., Roxas, A., Sijitha Mary, C. X., Pierce, J. et Choudhury, A. 2019. *Long Report GAF7: Expanding the Horizons. The 7th Global Conference on Gender in Aquaculture & Fisheries*. [www.genderaquafish.org/gaf7-long-report-expanding-the-horizons/](http://www.genderaquafish.org/gaf7-long-report-expanding-the-horizons/)

<sup>33</sup> Delaney, C. 2020. *The Sustainable Development Goals as related to aquaculture*. Mémoire de master non publié, Institute of Aquaculture, Université de Stirling.

<sup>34</sup> FAO. 2017. Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches. Neuvième session. *The 2030 Agenda and the Sustainable Development Goals: The challenge for aquaculture development and management*. COFI:AQ/IX/2017/SBD.2. [www.fao.org/cofi/38663-0a3e5c407f3fb23a0e1a3a4fa62d7420c.pdf](http://www.fao.org/cofi/38663-0a3e5c407f3fb23a0e1a3a4fa62d7420c.pdf)

25. Dans ce contexte, les mesures requises au niveau institutionnel doivent tenir compte de la reconnaissance croissante accordée à la complexité de la situation (due, par exemple, à la diversité du secteur, aux questions de genre et aux questions interconnectées) et des demandes d'appui de plus en plus nombreuses à cet égard. Des ressources et des documents d'orientation sur les questions de genre sont constamment créés, mais ils doivent être davantage diffusés, mis en œuvre et adaptés au secteur aquacole. Les membres de la FAO sont encouragés à faire usage de toutes les ressources disponibles et à promouvoir l'application de ces dernières auprès de leurs partenaires, à tous les niveaux, ainsi qu'à prendre conscience qu'il faut réaliser des investissements supplémentaires sur des périodes plus longues pour lutter contre les inégalités sociales et les inégalités de genre dans le secteur aquacole.

**Défi n° 3: Les inégalités systémiques accentuent les différences entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux ressources, aux intrants de production, aux services de conseil et aux services financiers en milieu rural, à la main-d'œuvre, à la technologie, aux informations sur les marchés, aux débouchés et au bien-être, ce qui fait obstacle à l'égalité des genres dans le secteur aquacole.**

26. La discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, l'état de santé, le handicap, la religion ou l'éducation est insidieuse et n'est que rarement signalée ou remise en question. Les inégalités de genre constatées dans la société se reflètent dans le secteur aquacole, et les connaissances actuelles en ce qui concerne les relations entre les questions sociales et le développement de l'aquaculture restent généralement incomplètes. Souvent, les normes dominantes en matière de genre et les politiques discriminatoires empiètent sur les droits des femmes et limitent les possibilités qu'elles ont de prendre leur place dans l'aquaculture et d'en récolter les fruits au même titre que les hommes<sup>35</sup>. Les droits fonciers et les systèmes et modèles formels et informels de propriété sont souvent biaisés en faveur des hommes ou inégaux d'une autre façon. Les femmes et les filles du secteur aquacole peuvent être victimes d'exploitation et de violence, qui constituent des atteintes à leurs droits humains et aux normes internationales du travail.

27. Les forces du marché et les certifications peuvent grandement influencer les pratiques des producteurs privés<sup>36,37</sup>. Toutefois, la plupart des systèmes de certification peinent toujours à pleinement intégrer l'égalité des genres à leurs normes de production, bien plus que pour respecter les critères de durabilité environnementale et de sécurité sanitaire des aliments. La nature volontaire de la certification également fait qu'il est difficile d'effectuer un suivi de la participation des femmes et des avantages qu'elles en retirent et de contrôler si les conditions de travail sont équitables et décentes et si les droits humains sont respectés dans tous les segments et à chaque étape de la filière aquacole. Il faut élaborer des mécanismes permettant aux acteurs publics et privés de travailler ensemble pour trouver des solutions qui favorisent les trois dimensions de la durabilité (économique, politique et sociale). À cette fin, il est probable qu'il faille renforcer la collaboration entre les acteurs étatiques et non étatiques, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé (entreprises de production, fournisseurs, transformateurs, banques, organismes de certification) et entre les différents ministères en vue de promouvoir un environnement institutionnel plus cohérent grâce à des politiques, à des investissements et à des partenariats qui tiennent compte de la dimension de genre et permettent à l'aquaculture de prospérer de façon durable et de produire des résultats équitables<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> Brugere, C. et Williams, M. 2017. *Profile: Women in Aquaculture*. <https://genderaquafish.org/portfolio/women-in-aquaculture/>

<sup>36</sup>Kruijssen, F., Newton, J., Kuijpers, R., Bah, A., Rappoldt, A., Nichols, E., Kusumawat, R. et Nga, D. N. 2021. *Assessment of social impact of GAA's 'Best Aquaculture Practices' certification*. Institut royal des tropiques (KIT). Amsterdam. [www.aquaculturealliance.org/wp-content/uploads/2021/06/KIT\\_BAP-social-impact3.pdf](http://www.aquaculturealliance.org/wp-content/uploads/2021/06/KIT_BAP-social-impact3.pdf)

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> Brugere, C., Troell, M. et Eriksson, H. 2021. «More than fish: policy coherence and benefit sharing as necessary conditions for equitable aquaculture development». *Marine Policy*, 23: 104271. <https://bit.ly/34xBrTi>



### Possibilité n° 1: Une action en faveur de politiques, d'interventions et de partenariats qui tiennent compte des questions de genre prend forme dans le secteur aquacole.

28. Les organisations internationales et régionales ont fait des efforts considérables pour ce qui est d'autonomiser les femmes et de promouvoir l'intégration des questions de genre dans les politiques, les interventions et les partenariats public-privé. Par exemple, elles ont facilité l'accès des femmes aux ressources productives et le contrôle que les femmes exercent sur celles-ci<sup>39</sup>, ont promu les avantages des systèmes d'exploitation diversifiés pour l'autonomisation des femmes<sup>40,41</sup> et ont investi dans des technologies à faible coefficient de main-d'œuvre et intelligentes face au climat pour alléger la charge de travail des femmes<sup>42</sup>. Des mesures particulières doivent être prises pour aider les femmes à renforcer leurs capacités techniques et leurs compétences de direction ainsi que pour soutenir les organisations et associations de femmes, afin de permettre à ces dernières de prendre une part plus active dans les processus de planification et de décision. Cependant, certaines initiatives ont été plus loin en mettant en œuvre des approches novatrices et porteuses de transformation qui mobilisent autant les femmes que les hommes pour faire évoluer les normes liées au genre qui limitent les femmes et pour autonomiser les femmes et les filles grâce aux innovations aquacoles<sup>43,44,45,46</sup>. Des stratégies pour l'égalité des genres sont également mises au point en vue d'aider les organisations régionales à intégrer la dimension de genre dans les programmes et les projets relatifs à la pêche et à l'aquaculture<sup>47</sup>.

<sup>39</sup> Choudhury, A., McDougall, C., Rajaratnam, S. et Park, C. M. Y. 2018. *Women's empowerment in aquaculture: Two case studies from Bangladesh*. FAO, Rome. 2018. [https://digitalarchive.worldfishcenter.org/bitstream/handle/20.500.12348/270/4160\\_4160.pdf](https://digitalarchive.worldfishcenter.org/bitstream/handle/20.500.12348/270/4160_4160.pdf)

<sup>40</sup> FAO-Shanghai Ocean University (SHOU). 2020. *Report of the FAO – SHOU International Promotion Programme Workshop on Social Impact of Rice-Fish Farming*. Shanghai (Chine), 4-8 décembre 2018. Rapport sur les pêches et l'aquaculture n° 1317. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9907en>

<sup>41</sup> Grassi, F., Paris, T. R. et Ngoc Chi, T. T. 2017. *Rice-rice and rice-shrimp production. A gender perspective on labour, time use and access to technologies and services in southern Viet Nam*. FAO, Rome. [www.fao.org/3/i7277e/i7277e.pdf](http://www.fao.org/3/i7277e/i7277e.pdf)

<sup>42</sup> Choudhury, A., McDougall, C., Rajaratnam, S. et Park, C. M. Y. 2018. *Women's empowerment in aquaculture: Two case studies from Bangladesh*. FAO, Rome. [https://digitalarchive.worldfishcenter.org/bitstream/handle/20.500.12348/270/4160\\_4160.pdf](https://digitalarchive.worldfishcenter.org/bitstream/handle/20.500.12348/270/4160_4160.pdf)

<sup>43</sup> Farnworth, C.R., Kantor, P., Choudhury, A., McGuire, S. et Sultana, N. 2016. «Gender Relations and Improved Technologies in Small Household Ponds in Bangladesh: Rolling out Novel Learning Approaches». «Gender in Aquaculture and Fisheries: The Long Journey to Equality». *Asian Fisheries Science Special Issue* 29S. p. 161 à 178. Société des pêches d'Asie.

[www.researchgate.net/publication/319313411\\_Gender\\_Relations\\_and\\_Improved\\_Technologies\\_in\\_Small\\_Household\\_Ponds\\_in\\_Bangladesh\\_Rolling\\_out\\_Novel\\_Learning\\_Approaches](http://www.researchgate.net/publication/319313411_Gender_Relations_and_Improved_Technologies_in_Small_Household_Ponds_in_Bangladesh_Rolling_out_Novel_Learning_Approaches)

<sup>44</sup> Wisemen, B. 2021. «Pond polyculture: Disrupting gender and cultural norms in Luwingu, Northern Province, Zambia». WorldFish Blog. [www.worldfishcenter.org/blog/pond-polyculture-disrupting-gender-and-cultural-norms-luwingu-northern-province-zambia](http://www.worldfishcenter.org/blog/pond-polyculture-disrupting-gender-and-cultural-norms-luwingu-northern-province-zambia)

<sup>45</sup> Brugere, C., Msuya, F. E., Jiddawi, N., Nyenje, B. et Maly, R. 2020. «Can innovation empower? Reflections on the introduction of tubular nets to women seaweed farmers in Zanzibar». *Gender, Technology and Development*. [www.researchgate.net/publication/338931576\\_Can\\_innovation\\_empower\\_Reflections\\_on\\_introducing\\_tubular\\_nets\\_to\\_women\\_seaweed\\_farmers\\_in\\_Zanzibar](http://www.researchgate.net/publication/338931576_Can_innovation_empower_Reflections_on_introducing_tubular_nets_to_women_seaweed_farmers_in_Zanzibar)

<sup>46</sup> Programme de recherche sur les systèmes agricoles aquatiques du CGIAR. 2012. *Gender strategy brief: A gender transformative approach to research in development in aquatic agricultural systems*. Programme de recherche sur les systèmes agricoles aquatiques du CGIAR. Penang (Malaisie). Brief AAS-2012-03a. [www.worldfishcenter.org/publication/gender-strategy-brief-gender-transformative-approach-research-development-aquatic](http://www.worldfishcenter.org/publication/gender-strategy-brief-gender-transformative-approach-research-development-aquatic)

<sup>47</sup> Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC). 2019. *SEAFDEC Gender Strategy-Mainstreaming gender in SEAFDEC and its programs*. Bangkok. <http://repository.seafdec.org/bitstream/handle/20.500.12066/4861/Gender%20Strategy.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

29. GenderAquaFish, réseau de chercheurs et de groupes, d'associations et d'organisations de femmes, promeut activement l'amélioration de la condition des femmes dans le secteur de l'aquaculture et de la pêche<sup>48</sup>. Les partenariats avec ces organisations ou d'autres organisations similaires offrent la possibilité de créer une dynamique favorable et d'attirer davantage l'attention sur les questions de genre relatives à l'aquaculture.

**Possibilité n° 2: L'action mondiale en faveur des ODD, associée au fait que les membres de la FAO ont de plus en plus conscience du potentiel de l'aquaculture au regard du bien-être des personnes, offre la possibilité de traiter véritablement les questions de genre qui se posent dans le secteur, ainsi que de mesurer la contribution de l'aquaculture à la réalisation de l'ODD 5.**

30. Les cibles et les indicateurs relatifs à l'ODD 5 peuvent être mis en relation avec le secteur aquacole en vue potentiellement d'une plus grande intégration des questions de genre dans le secteur. La FAO est l'organisme responsable des indicateurs 5.a.1 et 5.a.2<sup>49</sup>. Des informations sur l'aquaculture pourraient être communiquées au regard de l'ODD 5, par exemple au titre des indicateurs 5.a.1 et 5.a.2, et des mesures pourraient être prises dans le secteur au titre des cibles 5.5, 5.b. et 5.c.

31. Il importe toutefois de souligner que certaines questions couvertes par les cibles et les indicateurs relatifs à l'ODD 5 restent absentes de la documentation sur l'aquaculture et des interventions, projets et programmes en faveur du développement du secteur. Pourtant, elles ont une incidence sur la capacité des femmes et des filles de travailler et de participer aux activités du secteur et de réaliser tout leur potentiel. À titre d'exemple:

- La cible 5.1 fait écho à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui doit davantage être mise en lien avec le développement de l'aquaculture. Pour mettre fin à la discrimination, il faut analyser en profondeur le contexte dans lequel la discrimination à l'égard des femmes et des filles se produit et la façon dont on peut mesurer les progrès accomplis dans la réduction des inégalités femmes-hommes<sup>50</sup>. Il faut donc mieux sensibiliser aux questions de genre, notamment en menant des travaux de recherche pertinents en la matière et en mettant à disposition et en partageant des informations. S'agissant des politiques, l'application des dispositions de la Convention et des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes devrait être facilitée et financée comme il se doit pour soutenir les activités relatives à l'égalité femmes-hommes.
- La cible 5.2, abordée au paragraphe 27, n'est pas traditionnellement l'un des sujets traités dans les discussions sur le secteur aquacole alors qu'il faudrait pourtant agir, en commençant par sensibiliser aux questions de genre aux niveaux mondial, régional, national et local. Il est d'autant plus urgent de prendre des mesures que la pandémie de covid-19 a aggravé les inégalités et la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier<sup>51</sup>.
- Il est également primordial de collecter des informations au titre de la cible 5.6, en particulier au regard du taux d'incidence du VIH/sida dans les communautés côtières, dû à l'absence d'éducation sexuelle et d'accès aux services de santé sexuelle et procréative.
- La cible 5.4 est essentielle pour rendre compte de la triple charge de travail (sur le lieu de travail, dans le foyer et au sein de la communauté) des femmes et des filles rurales et pour concevoir des mesures et des interventions adaptées qui tiennent compte de la dimension de genre. De fait, la participation des femmes au secteur est également déterminée par les relations de pouvoir au sein de la famille et des communautés et par la notion profondément ancrée selon laquelle les soins et les travaux domestiques devraient uniquement être réalisés par les femmes.

<sup>48</sup> Williams, M. J., Gopal, N., Rejula, K., Pedroza-Gutiérrez, C., Nietes Satapornvanit, A., Ramirez, P., Ananthan, P. S., Badayos-Jover, M. B., Roxas, A., Sijitha Mary, C. X., Pierce, J. et Choudhury, A. 2019. *Long Report GAF7: Expanding the Horizons. The 7th Global Conference on Gender in Aquaculture & Fisheries*. 57 pages. [www.genderaquafish.org/wp-content/uploads/2019/08/GAF7\\_Long-Report.pdf](http://www.genderaquafish.org/wp-content/uploads/2019/08/GAF7_Long-Report.pdf)

<sup>49</sup> <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal5>.

<sup>50</sup> Williams, M. 2017. *Gender equal fisheries*. <https://igssf.icsf.net/en/yemaya/detail/EN/2270.html?detpag=mapart>

<sup>51</sup> *FAO Aquaculture Newsletter*, n° 62 (octobre 2020). «Women as agents of change in the response to COVID-19». p. 50 à 52. [www.fao.org/3/cb1550en/CB1550EN.pdf](http://www.fao.org/3/cb1550en/CB1550EN.pdf)

**Possibilité n° 3: Les approches porteuses de transformation en matière de genre peuvent faire évoluer les pratiques habituelles dans l'aquaculture et permettre d'offrir des chances égales aux femmes et aux hommes dans les filières aquacoles et dans le cadre du développement du secteur.**

32. Le recours à ces nouvelles approches porteuses de transformation en matière de genre offre la possibilité d'aborder sous tous les aspects les situations d'inégalité profonde qui se produisent lorsque les désavantages, les stéréotypes et les problèmes de discrimination et d'exclusion ne sont pas combattus comme il faudrait et que le droit à l'égalité n'est pas respecté. Ces approches vont plus loin que les approches sensibles aux questions de genre, qui intègrent la dimension de genre comme moyen d'atteindre d'autres objectifs sans chercher à lever les obstacles structurels, ou que les approches tenant compte des questions de genre, qui servent à reconnaître les besoins et les priorités des femmes et des hommes et à y répondre, sur la base des rôles généralement attribués aux femmes et aux hommes par la société.<sup>52</sup>

33. Les principales caractéristiques des approches sont les suivantes:

- elles s'attaquent aux normes, attitudes et comportements sociaux rigides qui perpétuent les inégalités de genre et qui sont ancrés dans des institutions, des politiques et des lois sociales et économiques discriminatoires, aussi bien formelles qu'informelles;
- elles utilisent des approches participatives et inclusives en vue de favoriser le dialogue, la confiance, l'appropriation, la construction d'une vision et le changement de comportement à différents niveaux (individu/ménage, groupe/communauté, institution/organisation et politiques/lois), sur la base d'un apprentissage social et empirique;
- elles cherchent expressément à nouer un dialogue avec les hommes et les garçons au sujet des concepts de masculinité et de genre, et à les mobiliser pour en faire des alliés du changement et des défenseurs de l'égalité des genres;
- elles instaurent un dialogue avec les détenteurs de normes influents, tels que les chefs traditionnels et religieux, les grands exploitants agricoles, le personnel de vulgarisation agricole et sanitaire, les directeurs d'école, les représentants élus, les autorités locales et les membres des structures juridiques<sup>53</sup>.

34. Les possibilités de transformation en matière de genre existent à tous les niveaux organisationnels<sup>54</sup> et sont adaptables à n'importe quel contexte, indépendamment du niveau et de l'aspect ciblé. L'assistance et les interventions dans l'aquaculture axées sur la technologie ou sur les politiques peuvent s'inscrire dans une perspective inclusive et porteuse de transformation en matière de genre. Lorsqu'elles sont intégrées à des interventions en faveur du développement aquacole, les approches porteuses de transformation en matière de genre peuvent amener les personnes à modifier leur façon de penser et leurs pratiques et donc les inciter à apporter au statu quo les changements nécessaires à l'égalité des genres dans le secteur. Lorsqu'elles sont intégrées à la conception d'une intervention technique dans l'aquaculture, elles conduisent à des résultats positifs: adoption de technologies, amélioration des pratiques d'exploitation et accès aux mêmes avantages pour les femmes, comme un meilleur contrôle de la production, une meilleure efficacité personnelle et une meilleure acceptation des pratiques d'exploitation améliorées de la part des autres membres de la collectivité<sup>55</sup>.

<sup>52</sup> FAO. 2021. *Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les systèmes agricoles et alimentaires – Un manuel pour les points focaux genre*. Rome. [www.fao.org/3/cb2401fr/cb2401fr.pdf](http://www.fao.org/3/cb2401fr/cb2401fr.pdf)

<sup>53</sup> FAO, FIDA et PAM. 2020. *Approches porteuses de transformation en matière de genre au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable – recueil de quinze bonnes pratiques*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb1331en> (page 6).

<sup>54</sup> Pederson, A., Greaves, L. et Poole, N. «Gender-transformative health promotion for women – a framework for action», *Health Promotion International*, vol. 30, n° 1, mars 2015;

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), 2020. *Technical note on gender transformative approaches in the global programme to end child marriage phase II: A summary for practitioner*.

<sup>55</sup> Farnworth, C.R., Sultana, N., Kantor, P. et Choudhury, A. 2015. *Gender integration in aquaculture research and technology adoption processes: Lessons learned in Bangladesh*. Penang (Malaisie). WorldFish. Working

35. Au niveau des projets, cela signifierait intégrer les principes des approches porteuses de transformation en matière de genre à tous les types de projet de coopération technique dans l'aquaculture. Avant tout, les approches exigent que les personnes qui exécutent les projets se soucient des questions de genre, dès le stade de la demande et de la conception, et que les équipes soient multidisciplinaires. Elles exigent également de travailler autant avec des femmes qu'avec des hommes parmi les bénéficiaires. Au niveau des politiques, cela signifie tenir compte de la dimension de genre dans tous les aspects des travaux, qu'il s'agisse de la révision de politiques ou de lois existantes ou de l'élaboration de nouvelles, et cerner les besoins et les priorités propres aux femmes et aux hommes travaillant dans l'aquaculture et y répondre. En parallèle, cela signifie également faire évoluer les pratiques et les perceptions des responsables de l'élaboration des politiques et autres décideurs et des fonctionnaires afin qu'ils soient plus sensibles aux questions de genre et les intègrent aux politiques et qu'ils soient plus à même de prendre en compte la problématique femmes-hommes et de promouvoir les approches porteuses de transformation dans leurs activités quotidiennes et la promotion de l'aquaculture sur le terrain.

36. Les partenariats joueront à ce titre un rôle central, et il est encourageant de voir que les organismes ayant leur siège à Rome ont lancé un programme commun intitulé «Développer les approches porteuses de transformation en matière de genre pour réaliser l'ODD 2 visant à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir l'agriculture durable»<sup>56</sup>. Les enseignements de ce programme jettent des bases solides aux fins de la mise en œuvre et de la transposition à plus grande échelle de futures initiatives dans l'aquaculture.

37. L'adoption dans l'aquaculture d'approches porteuses de transformation en matière de genre offre une occasion décisive de rendre le secteur durable, équitable et inclusif. Elle permet à la fois de s'attaquer véritablement aux obstacles structurels à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, et de renforcer l'engagement pris par la FAO et ses membres en 2021 dans la Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture.

38. Les efforts en ce sens seront d'autant plus efficaces si les membres de la FAO, avec l'appui de celle-ci, s'attachent à:

- avoir comme objectif porteur de transformation d'élaborer des politiques sur l'aquaculture et d'accroître le recours aux boîtes à outils, aux orientations et aux systèmes de certification qui tiennent compte des questions de genre;
- fixer des objectifs en matière d'égalité des genres dans chaque stratégie de développement de l'aquaculture pour que chaque aspect de l'environnement juridique et institutionnel tienne compte des changements nécessaires pour éliminer les inégalités et la discrimination contre les femmes et les filles;
- consacrer plus de fonds à la recherche en matière de genre et aux initiatives novatrices dans le domaine de l'aquaculture qui visent à améliorer la compréhension des facteurs facilitant ou empêchant la contribution et les progrès des femmes dans le secteur et à contester le statu quo;

---

Paper: 2015-17. [https://digitalarchive.worldfishcenter.org/bitstream/handle/20.500.12348/233/3883\\_2015-17.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://digitalarchive.worldfishcenter.org/bitstream/handle/20.500.12348/233/3883_2015-17.pdf?sequence=1&isAllowed=y);

Morgan, M., Choudhury, A., Braun, M., Beare, D., Benedict, J. et Kantor, P. 2015. *Understanding the gender dimensions of adopting climate-smart smallholder aquaculture innovations*. Penang (Malaisie). Programme de recherche sur les systèmes agricoles aquatiques du CGIAR. Working Paper: AAS-2015-08. [http://pubs.iclarm.net/resource\\_centre/AAS-2015-08.pdf](http://pubs.iclarm.net/resource_centre/AAS-2015-08.pdf);

Choudhury, A. Non daté. *Merging the social with the technical. Social Consciousness-raising Exercises: Tools for a Gender Transformative Approach*. Septième Conférence mondiale sur l'égalité des genres dans l'aquaculture et la pêche (GAF7). [www.genderaquafish.org/wp-content/uploads/2019/03/Special-Workshop-VII-02-Afrina.pdf](http://www.genderaquafish.org/wp-content/uploads/2019/03/Special-Workshop-VII-02-Afrina.pdf)

<sup>56</sup> FAO, FIDA et PAM. 2020. *Approches porteuses de transformation en matière de genre au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable – recueil de quinze bonnes pratiques*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb1331en>

- accélérer les efforts nouveaux ou existants visant à recueillir et à exploiter des données ventilées par sexe sur l'aquaculture et à produire des éléments factuels à l'appui d'une planification soucieuse de l'égalité des genres<sup>57</sup>.

## AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA FAO SUR LES QUESTIONS DE GENRE

39. Dans le droit fil du plus récent Cadre stratégique de la FAO et de l'intensification des travaux de l'Organisation en matière d'égalité des genres, la Division des pêches et de l'aquaculture a récemment procédé à une restructuration en vue de mieux satisfaire les exigences de la Politique de la FAO sur l'égalité des genres, en désignant en son sein une personne chargée des questions de genre. Cette initiative a été saluée par les participants à la 11<sup>e</sup> session du Sous-Comité de l'aquaculture<sup>58</sup>.

40. La FAO a présenté il y a peu son rapport sur la situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires, qui fournit, sur la base d'un large éventail de nouvelles données et analyses, un panorama complet de la participation des femmes aux systèmes agroalimentaires dans le monde, y compris au secteur de l'aquaculture et de la pêche, ainsi que des avantages et des difficultés qui y sont associées. Ce rapport montre que la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres dans les systèmes agroalimentaires améliore le bien-être des femmes et de leurs ménages, en créant des conditions propices à la croissance économique, à l'amélioration des revenus et de la productivité et au renforcement de la résilience<sup>59</sup>.

41. La Division des pêches et de l'aquaculture a approfondi l'intégration de la dimension de genre à ses travaux techniques et normatifs, y compris à des manifestations, à des publications et à des programmes consacrés à l'aquaculture et à la pêche, ainsi qu'aux projets visant à autonomiser les femmes dans le secteur aquacole<sup>60</sup>.

42. La Division des pêches et de l'aquaculture a organisé une série de webinaires afin de diffuser des informations sur les questions de genre et l'autonomisation des femmes dans les secteurs de l'aquaculture et de la pêche, en collaboration avec divers partenaires du secteur privé, des instituts de recherche à but non lucratif, des universités et les membres de la FAO. Cela comprend le webinaire technique sur les enseignements tirés des expériences d'application d'approches porteuses de transformation en matière de genre dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture<sup>61</sup>, la manifestation intitulée «Les femmes et la nouvelle vague: comment lutter contre les préjugés»<sup>62</sup> organisée lors de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales et les manifestations spéciales tenues à l'occasion des éditions de la Journée internationale des femmes<sup>63</sup>.

43. Le Sous-comité de l'aquaculture souhaitera peut-être formuler des indications sur le renforcement des travaux de la FAO en matière d'intégration de la dimension de genre dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que s'intéresser à la question des ressources humaines et financières nécessaires pour que ces travaux soient menés efficacement. La FAO accueille avec satisfaction tout conseil des membres sur la façon dont mieux tenir compte des questions de genre dans les projets et programmes consacrés à l'aquaculture.

---

<sup>57</sup> Brugere, C., Bankal, T., Williams, M. *et al.* 2021. *Humanizing aquaculture: Putting social and human dimensions at the centre of aquaculture development*. Publication présentée à la Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire+20.

<sup>58</sup> *Rapport de la onzième session du Sous-Comité de l'aquaculture*. Rome, 24-27 mai 2022. [www.fao.org/3/cc0928t/cc0928t.pdf](http://www.fao.org/3/cc0928t/cc0928t.pdf)

<sup>59</sup> FAO. 2023. *The status of women in agrifood systems*. Rome. [www.fao.org/documents/card/en/c/cc5343en](http://www.fao.org/documents/card/en/c/cc5343en)

<sup>60</sup> FAO. 2022. *FAO Aquaculture News*, n° 65 (mai 2022). Rome. [www.fao.org/3/cc0158en/cc0158en.pdf](http://www.fao.org/3/cc0158en/cc0158en.pdf)

<sup>61</sup> <https://gender.cgiar.org/news/learning-experiences-implementing-gender-transformative-approaches-fisheries-and-aquaculture>

<sup>62</sup> [www.fao.org/artisanal-fisheries-aquaculture-2022/events/events-list/en/](http://www.fao.org/artisanal-fisheries-aquaculture-2022/events/events-list/en/)

<sup>63</sup> FAO. 2021. *FAO Aquaculture News*, n° 63 (mai 2021). Rome. [www.fao.org/3/cb4850en/cb4850en.pdf](http://www.fao.org/3/cb4850en/cb4850en.pdf)